

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints**,

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

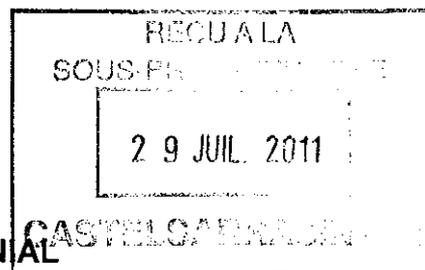
**ÉTAIT ABSENT :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

25– 28 Juillet 2011

**ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'INTERET PATRIMONIAL**



Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

**Considérant** l'acquisition par l'Association Mémoire et Patrimoine Moissagais d'un chapiteau manquant dans la collection moissagaise, pour la somme de 1 390.69 Euros,

**Considérant** l'intérêt patrimonial et culturel pour Moissac de l'œuvre,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACQUIERT**, au nom de la Commune, l'œuvre.

**REGLE**, à l'association Mémoire et Patrimoine Moissagais la somme de 1 390.69 € en remboursement des frais d'avance, et donc en paiement de l'œuvre.

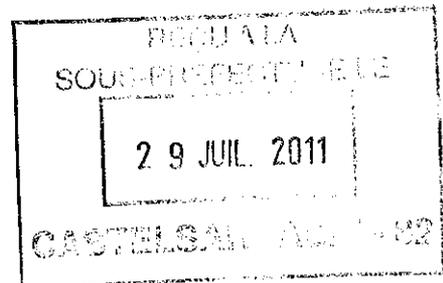
**ACCOMPLIT** toutes les démarches nécessaires à l'établissement d'un certificat de propriété.

Pour copie conforme  
Moissac le 29 Juillet 2011

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :